

Règlement du tournoi des Plumes du Bad du Ried

Le week-end du 11 et 12 Février 2023

Article 1 - Les Plumes du Bad du Ried est un tournoi officiel autorisé sous le numéro -*-en cours -*-. Il est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad pour la saison en cours et n'étant pas sous l'effet d'une sanction fédérale.

Article 2 - La compétition sera sous la responsabilité de M. Paul SCHWAB Juge Arbitre Certifié et ses décisions seront sans appel.

Article 3 - Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad et ce règlement particulier. Certains points pourront être complétés au vu des inscriptions.

Article 4 - Le tournoi se déroule dans la salle des sports de Benfeld et sera géré par le logiciel BADNET.

Article 5 - Le tournoi se joue en matchs de 2 sets gagnants de 21 points.

Article 6 - Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg), par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante "valerie.sabigno@badmintongrandest.com".

Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.

Article 7 - Le tournoi n'a qu'une catégorie Séniors qui est ouverte aux Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans. Les disciplines représentées sont le simple, le double et le double mixte.

Le panachage et le sur-classement sont autorisés en respectant la règle que la moyenne la plus haute soit 16 fois ou moins plus élevé que la moyenne la plus basse. Pour respecter cette règle le comité d'organisation se laisse le droit de modifier votre série d'inscription pour être en adéquation avec le RGC.

Les séries seront réparties comme suit :

Série Plumes rouges (R4)
Série Plumes bleues (R5-R6)
Série Plumes vertes (D7-D8)
Série Plumes jaunes (D9-P10)
Série Plumes Blanches (P11-P12-NC)

Dans la mesure du possible la répartition des tableaux sera la suivante :

Samedi : Simples se dérouleront en intégralité, début des mixtes (si possible certaines séries de mixte se finiront le samedi)

Dimanche : Doubles en intégralité et fin des mixtes.

Article 8 - Un(e) joueur (euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et le club fera son possible pour lui en trouver un(e).

Article 9 - La date limite d'inscription est fixée au 3 Février 2023. La date de mise à jour des côtes et classement est fixée au 2 février 2023, les moyennes qui seront prises en comptes seront celle en vigueur à cette date. Si cette moyenne diffère de celle renseignée à l'inscription, le joueur ou la paire sera reclassée automatiquement dans la série supérieure ou inférieure. Si la série a été supprimée, les joueurs seront mis

sur liste d'attente ou remboursés s'ils ne jouent pas.

Article 10 - Le montant des droits d'Inscription est fixé à 17€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux. Les paiements se font obligatoirement en ligne. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans deux tableaux au maximum. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club. Une majoration de 2€ sera appliquée pour les paiements réalisés sur place. Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Article 11 - En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans sa série d'origine. Le partenaire du défaillant devra faire savoir au club organisateur s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible le club organisateur lui affectera un nouveau partenaire.

Article 12 - Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale. Le nombre maximum de participants est fixé à 300 joueurs. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, en cas de surnombre la priorité est donnée aux inscriptions payées, les dernières inscriptions seront mises sur liste d'attente.

Article 13 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.

Article 14 - Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée.

Article 15 - Tout joueur mineur inscrit doit être sous la responsabilité de personnes ayant autorité parentale. Ces personnes devront se faire connaître auprès du JA. En cas de non présence d'une de ces personnes, le JA est en droit de disqualifier le joueur mineur.

Article 16 - Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral.

Article 17 - Les volants sont à la charge des joueurs et seront équitablement partagés sur un match. Le volant officiel, en vente dans le gymnase au prix de 20€, est le PERFLY FSC 930. Le volant officiel sera celui utilisé par l'ensemble des joueurs d'un match en cas de litige.

Article 18 - En dehors des demi-finales et finales, la compétition se déroule majoritairement en auto arbitrage. Cependant, un joueur peut faire appel au juge-arbitre pour demander un arbitre. Celui-ci accédera à cette demande s'il le juge nécessaire et si un arbitre est disponible dans la salle.

Article 19 - Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier.

Article 20 - A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.

Article 21 - Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 22 - Le temps de prise de contact avec les terrains (dit "d'échauffement") sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

Article 23 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

Article 24 - Tout volant touchant une infrastructure dans le gymnase est compté faute en jeu comme au service.

Article 25 - Les personnes en attente de pouvoir coacher devront se tenir le long du mur côté tribunes.

Article 26 - Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 27 - Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes. Néanmoins, ce temps peut être rallongé sous décision du juge arbitre ou diminué en accord avec les intéressés.

Article 28 - Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Article 29 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Article 30 - Des récompenses sous forme de bons d'achats et/ou de lots seront remises lors d'un cérémonial à la fin de la compétition.

Les vainqueurs et les finalistes sont tenue d'assister à cette remise de prix. Tout joueurs n'assistant pas à cette cérémonie, ne pourra pas prétendre à une récompense.

Article 31 - Chaque participant au tournoi accepte d'apparaître sur les photos ou vidéos qui pourrait être prise au cours du tournoi. Cependant, toute personne bénéficie du droit de retrait de l'image, il suffit à celle-ci de se signaler à la table de marque durant le tournoi.

Article 32 - Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.